

F.I.A.F.

FEDERATION INTERNATIONALE

DES ARCHIVES DU FILM

PROCES-VERBAL DE LA 2^e REUNION DU COMITE DIRECTEUR

BRIGHTON, 1 JUIN 1978

CONFIDENTIEL

BRIGHTON / 1 JUIN 1978 / REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Tous les membres du nouveau Comité directeur sont présents à cette réunion à l'exception de M. Privato. En conséquence, M. Stenklev, membre suppléant a le droit de vote.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Désignation des "officers"
3. Reconfirmation des archives de Rome, Lisbonne, Wiesbaden
4. Désignation d'un membre du C/D pour inspecter cinémathèque de Rio
5. Modification éventuelle des Statuts : désignation d'un petit comité
6. Elargissement des Commissions de Catalogage
de Copyright
des archives dans pays en développement
7. Relations avec les autres organisations internationales :
 - Enquête sur le document UNESCO et synthèse des résultats
 - Désignation d'un représentant FIAF à la réunion en Amérique Latine
 - Collaboration avec les autres organisations internationales :
FIAF, F.I.C.C., etc...
8. Représentation FIAF au projet d'histoire du cinéma
9. Congrès de Lausanne
10. Prochain Comité directeur
11. Publication des actes du Symposium de Brighton

Avant de passer au pt 2, M. Ledoux demande à faire une déclaration. Nonobstant les échanges de point de vue parfois difficiles qui ont eu lieu durant l'Assemblée générale et principalement lors de l'élection du Président, il tient à assurer M. Pogacic et le Comité directeur qu'il s'incline devant la majorité de l'Assemblée générale et qu'il collaborera loyalement avec le Comité directeur pendant l'année à venir.

2. DESIGNATION DES VICE-PRESIDENTS, SECRETAIRE-GENERAL ET TRESORIER
ADJOINTS

Mme Eileen Bowser, MM. Victor Privato et Wolfgang Klaue sont réélus aux postes de Vice-Présidents par vote à main levée.

M. Borde propose ensuite d'élire M. Ledoux au poste de Secrétaire-général adjoint. M. Ledoux accepte en principe cette désignation mais rappelle que les fonctions de Secrétaire-général adjoint sont limitées et qu'il ne désire pas dépasser ces limites. Il est alors, par vote à main levée, élu à l'unanimité moins une abstention.

Pour le poste de Trésorier adjoint, M. de Vaal propose de réélire M. Stenklev. M. Stenklev est réélu à l'unanimité moins une abstention.

3. RECONFIRMATION DES MEMBRES

CINETECA NAZIONALE (Roma)

M. Borde rapporte le résultat de la conversation que M. Pogacic et lui-même ont eue avec M. Cincotti, suite à la décision du Comité directeur précédent qui avait émis des doutes sur l'autonomie de la Cineteca Nazionale par rapport au Centro Sperimentale di Cinematografia.

M. Cincotti a donc confirmé que la Cineteca était bien un département du Centro mais qu'elle constituait une entité juridique distincte, depuis la promulgation, en 1949, d'une loi instituant le dépôt légal en Italie.

Un amendement à cette loi, en 1965, lui avait aussi assuré un budget propre. Le lien entre la Cineteca et le Centro était matérialisé surtout par la personne du directeur-général du Centro (M. Cincotti) qui était également le directeur de la Cineteca. La Cineteca avait par contre son conservateur propre : Mme Lodoletta Lupo.

M. Cincotti avait remis l'organigramme de la Cineteca et du Centro Sperimentale à M. Borde et avait ajouté que depuis son admission à la FIAF en 1948, aucune modification de structure n'était intervenue si ce n'est l'établissement légal de l'autonomie de la Cineteca.

En considération de tout ceci, M. Borde propose alors de reconfirmer le statut de membre de la Cineteca mais d'indiquer à M. Cincotti dans la lettre de reconfirmation qu'il serait préférable que ce soit Mme Lupo ('dirigente' de la Cineteca) qui représente ce membre dans ses rapports avec la FIAF : Assemblées générales, courrier, etc...

L'on passe ensuite au vote sur la proposition de M. Borde. Les résultats sont les suivants :

JUI	9
ABSTENTION	2

CINEMATECA NACIONAL (Lisboa)

Suite à une décision du Comité directeur précédent, inquiet de la situation de l'archive de Lisbonne, parce que des bruits fâcheux couraient à propos d'une disparition éventuelle de l'Institut dont elle dépendait, MM. Daudelin et Andreykov ont eu, durant le Congrès, une conversation avec le délégué de cette cinémathèque, M. Seixas Santos qui est, en fait, le directeur-général de l'Institut portugais du cinéma.

M. Santos leur a expliqué que la Cinemateca n'a jamais été un organisme autonome et que M. Felix Ribeiro n'en a même jamais été légalement le directeur (même s'il l'était de fait). La cinémathèque n'a jamais non plus eu de budget propre. Cette situation étant apparue comme anormale aux dirigeants de l'Institut eux-mêmes, ils ont suscité la préparation d'un projet de loi qui prévoit la création d'une cinémathèque autonome, et M. Santos qui a lui-même la responsabilité de rédiger ce projet de loi et de le remettre au Secrétaire d'Etat responsable d'ici deux mois, estime que la situation est d'ors et déjà acquise et que la loi sera votée.

M. Borde propose alors de retarder la reconfirmation de la cinémathèque de Lisbonne jusqu'au moment où le changement annoncé se sera concrétisé et de demander à M. Seixas Santos de tenir le Comité directeur au courant de l'évolution de la situation. Par un vote unanime, le Comité directeur accepte cette proposition.

DEUTSCHES INSTITUT FÜR FILMKUNDE (Wiesbaden)

M. Stenklev rapporte les résultats d'une conversation qu'il a eue avec M. Pöschke suite à une décision du Comité directeur sortant et portant entre-autres sur les rapports existant entre le D.I.F. et la Bundesarchiv à Koblenz.

Il y a appris que, depuis 1965, le D.I.F. n'avait plus déposé un seul film à Koblenz et que seuls des films nitrate y avaient été déposés avant cette date, ne formant d'ailleurs que 8% du total (+ de 4000 titres) des collections de Wiesbaden. Ces collections ont d'autre part beaucoup augmenté ces dernières années. M. Pöschke a aussi donné à M. Stenklev des informations sur les fréquences des projections organisées par le D.I.F., ses différents départements et ses sources de revenus. En conclusion, M. Stenklev estime que cet organisme devient maintenant une véritable cinémathèque et recommande sa reconfirmation comme membre de la FIAF.

M. Ledoux émet cependant des réserves : le D.I.F., semble-t-il, donne toujours la priorité à son département "Documentation" y compris dans son rapport annuel. Ne devrions-nous pas profiter de cette occasion pour obtenir de ses dirigeants certaines améliorations souhaitables pour le département Préservation ? Et aussi, dans notre lettre de reconfirmation, leur rappeler que c'est l'Archiv du Deutsches Institut für Filmkunde qui est membre de la FIAF, comme ils l'ont d'ailleurs écrit eux-mêmes dans une lettre récente.

M. Klaue soutient M. Ledoux sur ces deux points et l'on passe au vote pour la reconfirmation de l'Archive de Wiesbaden accompagnée de la proposition de M. Ledoux. Résultats du vote : 10 voix pour / 1 abstention.

RECONFIRMATION DES OBSERVATEURSMexico : Cinemateca Mexicana del INAH

M. Borde rapporte qu'il vient d'apprendre que cette cinémathèque qui ne nous a envoyé cette année ni rapport, ni cotisation, se trouve dans une situation très particulière due au départ de son directeur M. Gomez-Gomez qui aurait emporté avec lui la collection de films ! Il serait remplacé par M. Jorge Ruz qui aurait l'intention d'en faire plutôt une cinémathèque spécialisée dans le domaine du Musée dont elle dépend : l'anthropologie.

M. Ledoux estime que, dans ces conditions, nous ne pouvons pas reconfirmer leur statut d'observateur à la FIAF. Nous n'avons d'ailleurs jamais eu de bons rapports avec cette cinémathèque que nous n'avions acceptée à la FIAF que parce que nous n'avions pas encore de membre mexicain à l'époque.

Par vote unanime, le Comité directeur décide de ne pas reconfirmer la Cinemateca Mexicana del INAH dans son statut d'Observateur. Il faudra l'en aviser au plus tôt.

Seoul : Korean Film Archive Incorporated Foundation

MM. Borde et Daudelin font rapport sur la discussion qu'ils ont eue avec M. Lee (attaché de l'ambassade de Corée du Sud à Londres et représentant l'archive de Seoul au Congrès), suite à une décision du Comité directeur précédent. M. Borde remplaçait M. Kuiper qui avait dû quitter Brighton plus tôt que prévu.

Ils ont fait remarquer à M. Lee que la Korean Film Archive semblait trop inextricablement liée à la "Motion Picture Promotion Corporation", organisation d'un caractère nettement commercial, et lui ont fait part de leur intention d'écrire aux dirigeants de la cinémathèque pour attirer leur attention sur ce point et leur demander des renseignements plus précis sur la structure de la cinémathèque.

M. Daudelin ajoute que, selon lui, il faudrait cependant rester très prudent et surtout ne pas précipiter les choses, même si cette cinémathèque a, à plusieurs reprises, manifesté son intention de poser sa candidature comme membre.

M. Ledoux, pour les mêmes raisons que M. Daudelin, mais surtout à cause de la situation politique très délicate des deux Corées, est tout à fait d'accord qu'il faut actuellement essayer de maintenir le statu quo des deux archives coréennes vis-à-vis de la FIAF. Il désapprouve même la démarche qui a été entreprise auprès de M. Lee et trouve qu'il vaudrait mieux ne pas écrire la lettre envisagée pour ne pas remuer les problèmes en suspens. Le jour où la FIAF recevra une candidature en bonne et due forme de l'archive de Seoul, alors il faudra l'examiner très soigneusement, aller sur place, etc... mais surtout ne pas accélérer cette candidature par des démarches intempestives de notre part.

Tout le monde est d'accord avec cette proposition de M. Ledoux.

Tehran : Filmkhaneh Melli Iran

Cela fait deux ans que cette cinémathèque n'envoie plus son rapport annuel ni d'ailleurs aucune autre information sur ses activités.

M. Buache est chargé d'informer M. Gaffary que, si le Comité directeur ne reçoit pas un rapport de cette cinémathèque avant sa réunion de novembre, celle-ci ne sera pas reconfirmée dans son statut d'Observateur.

4. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR POUR INSPECTER LA CINEMATHEQUE DE RIO DE JANEIRO

Suite à la décision de l'Assemblée Générale d'accepter la candidature de membre de la Cinemateca do Museu de Arte Moderna sous réserve d'une inspection par un membre du Comité directeur, M. Klaue annonce qu'il devra probablement se rendre en Amérique Latine en octobre prochain pour une réunion de l'Unesco et qu'il pourrait donc en même temps faire le détour par le Brésil pour inspecter cette cinémathèque. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Si M. Klaue ne peut y aller, c'est M. Andreykov qui se chargera de cette mission.

5. MODIFICATION DES STATUTS / DESIGNATION D'UN COMITE SPECIAL

Le Comité directeur désigne alors un comité de première rédaction des modifications de Statuts demandées par l'Assemblée générale. Il y a plusieurs articles à modifier éventuellement mais il s'agit surtout d'introduire un nouvel article concernant la durée du terme de service du Président, du Secrétaire-Général et peut-être du Trésorier.

MM. Klaue, Stenklev et Kuiper acceptent de préparer un premier projet de modification pour la prochaine réunion du Comité directeur.

6. ELARGISSEMENT DE CERTAINES COMMISSIONS SPECIALISEES

a) Commission de Catalogage

La proposition de M. Klaue d'introduire deux nouveaux membres, MM. Rolf Lindfors (Stockholm) et Roger Smithers (Imperial War Museum) à la Commission est acceptée.

M. Ledoux, par contre, donne sa démission de membre de cette Commission.

b) Commission légale et du Copyright

M. Ledoux ayant démissionné également de la Commission du Copyright, son président M. Kuiper fait constater au Comité directeur que celle-ci en est maintenant réduite à 2 membres : M. Klaue et lui-même. Il demande donc instamment que le Comité directeur 1°) précise plus spécifiquement ce qu'il attend de la Commission et 2°) qu'il lui accorde de nouveaux membres pour réaliser ces tâches.

M. Pogacic pense que la tâche la plus urgente de la Commission serait de réagir au document n° de l'UNESCO (distribué à l'Assemblée générale), de l'examiner sous tous ses aspects légaux et juridiques et de répondre à chaque point par le point de vue de la FIAF, puis de communiquer d'urgence à l'UNESCO et à nos membres l'ensemble de ces réponses.

Mais M. Stenklev, sans vouloir déprécier les membres de la Commission, estime que ceux-ci ne sont pas suffisamment qualifiés ni informés des problèmes légaux et juridiques que ce document de l'UNESCO soulève. Toutes les autres Commissions de la FIAF sont composées de spécialistes en la matière mais la Commission du Copyright aurait besoin de juristes qualifiés pour résoudre les problèmes qu'on lui soumet.

M. Pogacic rappelle qu'à Perpignan il avait proposé que la FIAF s'attache les services d'un juriste international réputé, M. Strachnow, actuellement à la retraite ou près de l'être.

Mme Bowser et lui-même l'ont rencontré à la réunion organisée par l'Unesco à Belgrade et le recommandent tous deux vivement.

M. de Vaal ayant émis des réserves quant aux possibilités financières qu'aurait la FIAF de rémunérer les services d'un expert aussi qualifié, M. Ledoux dit que, même s'il fallait entamer le fonds de réserve, cela vaudrait la peine pour une question aussi importante de faire appel à son expérience, mais il doute que M. Strachnow accepte de travailler pour nous s'il est un des experts habituels de l'Unesco.

Quant aux tâches à accomplir par la Commission, M. Ledoux en cite trois qu'il estime urgentes :

- 1^o) donner des instructions aux membres de la FIAF à propos des démarches qu'ils auraient lieu de faire auprès de leur Commission nationale de l'Unesco avant l'Assemblée générale de celle-ci ;
- 2^o) faire le relevé de ce que souhaite la majorité des membres en réponse aux trois problèmes principaux mentionnés dans le document de l'Unesco :
 - reproduction des films
 - diffusion
 - sélection
- 3^o) reprendre nos relations avec la FIAPF mais en abandonnant l'idée que ce document de l'Unesco va nous venir en aide.

Pratiquement, M. Klaue suggère alors que, par lettre circulaire, l'on demande immédiatement aux membres de communiquer à la Commission avant la fin juillet leurs réactions et commentaires sur le document Unesco. M. Kuiper dépouillerait alors ces réponses et en ferait, avec les avis déjà émis lors de l'Assemblée générale, une lettre à l'UNESCO définissant la position globale de la FIAF vis-à-vis de ces problèmes. Cette lettre devrait être envoyée à l'Unesco avant la fin septembre, avec copie à tous les membres de la FIAF.

M. Klaue suggère ensuite de contacter M. Strachnow pour voir s'il accepterait de nous servir de conseiller juridique en ces matières. Il propose enfin de réorganiser entièrement la Commission du Copyright et de redéfinir ses tâches à la prochaine réunion du Comité directeur.

M. Kuiper est d'accord avec ce programme mais il demande qu'on lui accorde dès maintenant l'aide d'un 3^e membre à la Commission. M. Borde est alors désigné et accepte cette nouvelle tâche.

c) Commission pour les archives dans les pays en voie de développement

Cette Commission se compose actuellement de 3 membres : V. Pogacic (président), T. Perry et D. Mbaloula. M. Pogacic propose de l'élargir à 6 membres en y ajoutant M. Alves Netto, M. Todor Andreykov et un délégué de l'archive de Pyong Yang qui lui aurait personnellement proposé d'en faire partie.

Pour plusieurs raisons, dont celle de la difficulté de réunir des membres aussi lointains l'un de l'autre et surtout celle de la situation délicate de la question coréenne déjà évoquée antérieurement, on décide de ne pas accepter de délégué coréen dans la Commission. Mais la proposition de M. Pogacic en ce qui concerne M. Alves Netto et M. Andreykov est acceptée.

7. RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Désignation d'un représentant de la FIAF à la réunion de l'Unesco en Argentine

M. Alves Netto sera prié de représenter la FIAF comme observateur à cette réunion consacrée à la création de et aux besoins spécifiques des cinémathèques dans les pays en voie de développement, prévue pour la fin octobre 1978.

F.I.A.T.

Le Comité directeur charge M. David Francis d'être notre agent de liaison avec la Fédération des archives de télévision puisque sa cinémathèque s'occupe aussi de la préservation des productions de télévision et qu'il a déjà participé à une réunion de cette fédération au nom de la FIAF.

Fédération Internationale des Ciné-Clubs (F.I.C.C.)

M. Klaue aura, lors du Festival de Karlovy-Vary où il compte se rendre, l'occasion de rencontrer les dirigeants du F.I.C.C. qui désirent vivement renouer des liens avec la FIAF. Le Comité directeur l'autorise à avoir une réunion informelle avec ces dirigeants et à écouter ce qu'ils souhaitent de notre part, mais sans prendre aucun engagement. M. Klaue fera rapport sur cette rencontre à la prochaine réunion du Comité directeur.

8. REPRESENTATION FIAF AU PROJET D'HISTOIRE DU CINEMA

Comme décidé à l'Assemblée générale, le Comité directeur est chargé de désigner deux représentants de la FIAF au Comité de direction de ce vaste projet créé par MM. Andreykov et Aristarco.

M. Borde propose d'y désigner M. Daudelin et M. Andreykov propose le nom de M. Buache. Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

9. CONGRES DE LAUSANNE

M. Buache expose ensuite ses propositions pour le prochain Congrès de la FIAF qui doit se tenir à Lausanne en 1979.

Dates : Comité directeur : 29-30 mai
Assemblée générale : 31 mai - 1 juin
Symposium : 2-3-4 juin

Thème du Symposium basé sur le 50e anniversaire du Congrès du cinéma indépendant tenu à La Sarraz en 1929 : "Le cinéma indépendant et d'avant-garde à la fin du muet".

M. Buache et M. Borde explicitent ce thème en insistant sur son aspect de découverte et d'exploration du cinéma indépendant et d'avant-garde - sur le plan international - durant la période des quelques années autour de 1929.

Après quelques contre-propositions, e.a. de M. Ledoux qui aurait préféré qu'on étudie plutôt un panorama complet du film muet en 1929, et de M. Francis suggérant qu'on limite la période étudiée aux années de parution du magazine Close-Up, le thème proposé par M. Buache est adopté mais M. Buache accepte d'y inclure la projection de quelques films plus commerciaux montrant l'âge d'or qu'a été cette période pour le cinéma en général.

En ce qui concerne la durée du Comité directeur et de l'Assemblée générale, on décide, à la demande de M. Volkmann, de prévoir 5 jours en tout pour ces deux réunions, soit 2 1/2 pour l'une et 2 1/2 pour l'autre. En ce qui concerne le Symposium, le choix des experts, des sous-thèmes, des films, etc..., un Comité composé de MM. Buache, Borde, Daudelin, de Vaal, Ledoux, Kubelka et Stabla s'en chargera.

10. PROCHAINE REUNION DU COMITE DIRECTEUR

M. Ledoux soumet au Comité directeur une invitation de la Cinémathèque royale de Belgique à tenir sa prochaine réunion à Bruxelles à l'occasion du 40e anniversaire de la Cinémathèque qui coïncide avec le 40e anniversaire de la FIAF. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et les dates choisies sont celles du dernier week-end de novembre.

11. PUBLICATION DES ACTES DU SYMPOSIUM DE BRIGHTON

M. Francis fera, au prochain Comité directeur, des propositions sur la manière dont les actes de ce Symposium seront publiés. Il est déjà en contact avec un éditeur qui a manifesté son intérêt pour cette publication. M. Ledoux insiste, pour que de manière générale, les actes de tous les Symposiums organisés par la FIAF soient publiés au nom de la FIAF, et Mme Bowser demande que la publication reprenant les textes du Symposium de Brighton comprenne aussi une liste de tous les films recensés pour la période étudiée, soit 1900 à 1906. M. Francis répète qu'il fera des suggestions à ce propos à la réunion de Bruxelles.

Le Président, M. Pogacic, clôture alors la réunion et remercie tous les participants, ainsi que l'interprète, Mme Jill Johnson, et la secrétaire exécutive, Mme Brigitte van der Elst.